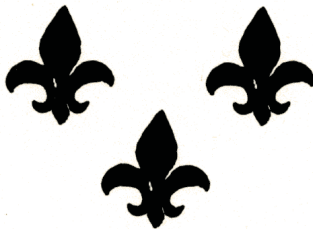


Testament
de
Louis XVI



Editions du Cadratin

du nom de la tres Sainte Trinite du Pere du Fils et du S^t Esprit.
Aujourd'hui vingt cinquieme jour de Decembre, mil sept cent quatre vingt
doux e. Moi Louis XVI^e du nom Roy de France, etant depuis plus de
quatre mois enfermé avec ma famille dans la Tour du Temple a Paris, pour
ceux qui etoient mes sujets, et privi de toute communication quelconque,
mesme depuis le onze du courant avec ma famille. de plus impliqué
dans un Procès, dont il est impossible de prévoir l'issue a cause des passions
des hommes, et dont on ne trouve aucun pretexte ni moyen dans aucune Loy
existante, n'ayant que Dieu pour temoin de mes pensées et auquel je
puisse m'adresser. je declare ici en sa presence mes dernieres volontés et
mes sentiments.

Je laisse mon ame a Dieu mon createur, je le prie de la recevoir
dans sa misericorde, de ne pas la juger d'après ses mérites, mais par ceux
de Notre Seigneur Jesus Christ, qui s'est offert en sacrifice a Dieu son
Pere, pour nous autres hommes qui l'aimons. Signes que nous en faisons
et moi le premier.

Je meurs dans l'union de notre sainte Mere l'Eglise Catholique
Apostolique et Romaine, qui tient ses pouvoirs par une succession non
interrompue de S^t Pierre auquel J. C. les avoir confiés. je crois fermement
et je confesse tout ce qui est contenu dans le Symbole et les commandements
de Dieu et de l'Eglise, les Sacraments et les Mysteres tels que l'Eglise
Catholique les enseigne et les a toujours enseignés. je n'ai jamais pretendu
me rendre jaye dans les differentes manieres d'expliquer les dogmes qui
dechire l'Eglise de J. C. mais je m'en suis rapporté et rapporterai toujours
si Dieu m'accorde vie, aux decisions que les superieurs Ecclesiastiques
de la Sainte Eglise Catholique, donnent et donneront conformément a la discipline
de l'Eglise même depuis J. C. je plains de tout mon cœur nos freres qui peuvent
être dans l'erreur, mais je ne pretends pas les juger, car je ne les aime pas moins

Paraphr. et vu conseil général de la communauté
le 21 Janvier 1793 l'an 2^e de la République
à l'Assemblée Nationale
Vice-Président

vous en J. C. suivant ce que la charité chrétienne nous l'enseigne.

Je prie Dieu de me pardonner tous mes pechés. j'ai cherché à les connaître scrupuleusement à les détester et à m'humilier en sa présence, ne pouvant me servir du ministère d'un Prêtre Catholique. je prie Dieu de recevoir la confession que je lui en ai faite et surtout le repentir profond que j'ai d'avoir mis mon nom, (quoique cela fut contre ma volonté) à des actes qui peuvent être contraires à la discipline et à la croyance de l'Eglise Catholique à laquelle je suis toujours resté sincèrement uni de cœur. je prie Dieu de recevoir la ferme résolution ou je suis s'il m'accorde vie, de me servir aussitôt que je le pourrai du ministère d'un Prêtre Catholique pour m'accuser de tous mes pechés, et recevoir le Sacrement de Pénitence.

Je prie tous ceux que je pourrais avoir offensés par inadvertance, (car je ne me rappelle pas d'avoir fait sciemment aucune offense à personne) ou ceux à qui j'aurais put avoir donné de mauvais exemples ou des scandales de me pardonner le mal qu'ils croient que je peux leur avoir fait.

Je prie tous ceux qui ont de la charité d'avis leurs prières aux miennes, pour obtenir de Dieu le pardon de mes pechés.

Je pardonne de tout mon cœur, à ceux qui se sont fait mes ennemis sans que je leur en aie donné aucun sujet et je prie Dieu de leur pardonner, de même que ceux qui par un faux zèle, ou par un zèle mal entendu m'ont fait beaucoup de mal.

Je recommande à Dieu, ma femme mes enfants ma Sœur, mes Parents, mes Frères, et tous ceux qui me sont attachés par les Liens du Sang ou par quelque autre manière que ce puisse être. je prie Dieu particulièrement de jeter des yeux de miséricorde, sur ma femme mes enfants et ma Sœur qui souffrent depuis longtemps avec moi, de les soutenir par sa grace s'ils viennent à me perdre, et tout qu'ils restent dans ce monde périssable.

Je recommande mes enfants à ma femme, je n'ai jamais douté de sa

tendresse maternelle pour eux, je lui recommande surtout d'en faire de bons
Chrétiens et d'honnêtes hommes, de leur faire regarder les grandeurs de
ce monde et (s'ils sont condamnés à les éprouver) que comme des biens
dangereux et périssables et de tourner leurs regards vers la seule gloire
solide et durable : à l'Eternité je prie ma Sœur de vouloir bien continuer
sa tendresse à mes enfants, ~~rien en ce monde qui puisse leur nuire~~,
et de leur tenir lieu de mère, s'ils avoient le malheur de perdre par leur

Je prie ma femme de me pardonner tous les maux qu'elle souffre pour moi,
et les chagrins que je pourrais lui avoir donnés dans le cours de notre union,
comme elle peut être sûre que je ne garde rien contre elle, si elle envoie
avoir quelque chose à se reprocher

Je recommande bien vivement à mes enfants, après ce qu'ils doivent à
Dieu qui doit marcher avant tout, de rester toujours unis entre eux, soumis
et obéissants à leur mère, et reconnaissants de tous les soins et les peines
qu'elle se donne pour eux, et en mémoire de moi. je les prie de regarder
regarder ma Sœur comme une seconde mère.

Je recommande à mon fils s'il avoit le malheur de devenir Roy, de
songer qu'il se doit tout entier au bonheur de ses Concitoyens, qu'il doit
oublier toute haine et tout ressentiment, et notamment tout ce qui a rapport
aux malheurs et aux chagrins que j'éprouve qu'il ne peut faire le bonheur
des Peuples qu'en régnant suivant les Loix, mais en même temps qu'un
Roy ne peut les faire respecter, et faire le bien qui est dans son cœur, qu'
autant qu'il a l'autorité nécessaire, et qu'autrement étant lié dans ses
opérations et n'inspirant point de respect, il est plus nuisible qu'utile.

Je recommande à mon fils d'être sûr de toutes les personnes qui m'écrivent
~~amitié~~, autant que les circonstances ou il se trouvera lui en donneront les facultés,
de songer que c'est une dette sacrée que j'ai contractée envers les enfants ou les
parents de ceux qui ont péri pour moi, et ensuite de ceux qui sont malheureux
pour moi je sçai qu'il y a plusieurs personnes de celles qui m'écrivent attachées
qui ne se sont pas conduites envers moi comme elles le devoient, et qui ont même

montrés de l'ingratitude, mais je leur pardonne, (souvent dans les moments de troubles et d'effervescence on n'est plus le maître de soi) et je prie mon fils s'il en trouve l'occasion de ne songer qu'à leur malheur.

Je voudrais pouvoir témoigner ici ma reconnaissance à ceux qui m'ont montrés un véritable attachement et désintéressé. d'un côté si j'étais sensiblement touché de l'ingratitude et de la déloyauté de gens à qui je n'avais jamais témoigné que des bontés, à eux à leurs parents ou amis, de l'autre j'ai eu de la consolation à voir l'attachement et l'intérêt gratuit que beaucoup de personnes m'ont montrés. je les prie d'en recevoir tous mes remerciements, dans la situation où sont encore les choses, je craindrais de les compromettre, si je parlais plus explicitement mais je recommande spécialement à mon fils de chercher les occasions de pouvoir les reconnaître.

Je croirais calomnier cependant les sentiments de la Nation si je ne recommandais vivement à mon fils M^r de Chamilly et Hue, que leur véritable attachement pour moi, avait porté à s'enfermer avec moi dans ce triste séjour, à qui ont pensés en être les malheureux victimes je lui recommande aussi l'égard des soins duquel j'ai eu tout lieu de me tenir depuis qu'il est avec moi comme c'est lui qui est resté avec moi jusqu'à la fin, je prie M^r de la Pommeraye de lui remettre mes hardes mes livres ma montre ma bourse, et les autres petits effets qui ont été déposés au Conseil de la Commune.

Je pardonne encore mes volontés à ceux qui me gardaient, les mauvais traitements et les gênes dont ils ont cru devoir user envers moi. j'ai cru quelques années sensibles et compatissantes, que celles la jouissent dans leur cœur de la tranquillité que doit leur donner leur façon de penser.

Je prie M^r de Malesherbes Tronchet et de Seze, de recevoir ici tous mes remerciements et l'expression de ma sensibilité, pour tous les soins et les peines qu'ils se sont donnés pour moi.

Je finis en déclarant devant Dieu et près à paraître devant lui que je ne me reproche aucun des crimes qui sont avancés contre moi. Fait double à la tour du Temple le 25 Décembre 1792.

Brandais. off. n^o 2 Coulombeau
S^{er}gent. greff.

